

www.isfbelgique.org PrixIngénieursSansFrontières–

Philippe Carlier2020 Règlement

Article1

LePrixIngénieursSansFrontières-PhilippeCarlierestdécernéchaqueannéeparl’asbl Ingénieurs SansFrontières(ISF). Ladécisiond’octroi duprixpour l’annéeencours estdécidéesouverainement parleConseild’Administrationd’ISFenfonctiondela qualitédespropositionsreçuesetdu budget disponible. Lecaséchéant,il peutêtredécidédenepasremettredeprixpourl’annéeacadémique encours. Lefinancementdu PrixIngénieursSansFrontières-PhilippeCarlierestàchargedubudget ordinaired’ISF.

Article2

LePrixIngénieursSansFrontières-PhilippeCarlierestréservéauxétudiantsrégulièrementinscrits dansuneUniversitéouuneHauteEcoled’IngénieursenBelgique. Ilestdestinéàrécompenserun travaildefind’étudesqui adéjàfaitl’objet d’une présentationoua étéjugérecevableparlejury académiquecompétent.

Leprix couronne un travail defind’études contribuant significativementaudéveloppementde nouvellestechnologiesouàl’adaptationde technologiesrépondantprioritairementauxbesoins expriméspardescommunautéshumainesoudespetitesentreprisesdanslespaysen développement. Cetravaildevradémontrerquel’auteuracomprislesobjectifssociaux et environnementauxdudéveloppementdurabledanslarégionconcernéeetqu’il aessayéd’intégrer cesélémentsdanssaréflexiontechnologique.Aucunsecteurdelascienceet delatechnologien’est excluapriori.

Article3

Par “pays en voie de développement ” est entendu tout pays considéré ainsi par le Comité d’Aide au Développement de l’Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Article4

Ir HülyaALTINOK 1/2 2020



www.isfbelgique.org

Le Prix Ingénieurs Sans Frontières - Philippe Carlier, décerné annuellement, s’élève à 500 € par lauréat. Il peut être remis à un lauréat individuel ou à une équipe en cas de travail de fin d’études en collaboration. Exceptionnellement, ISF peut décider de déclarer plus d’un lauréat pour une même année académique.

Article5

Les travaux rendus doivent avoir été réalisés au cours de l’année académique à laquelle correspond le Prix Ingénieurs Sans Frontières - Philippe Carlier.

Article6

L’évaluation des travaux est faite par un comité de sélection composé de personnalités du monde industriel, du monde académique et du monde de la coopération choisies par le Conseil d’Administration d’ISF dans le souci de représenter toutes les disciplines concernées par les travaux soumis. Ce jury pourra recourir à des lecteurs externes et prendre connaissance de l’appréciation décernée par l’Université ou l’Ecole pour étayer son avis. Les décisions du comité de sélection sont souveraines et sans recours.

Article7

Tout dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

1. Une version électronique (pdf) du travail. Ce travail devra correspondre en tous points à celui présenté devant le jury académique mais pourra éventuellement être accompagné d’un errata ;

2. Un résumé de celui-ci (équivalent d’une demi page A4, de préférence en français ou en anglais) ; 3. Un curriculum vitae, de préférence en français ou en anglais ;

4. Un rapport écrit par le candidat, dans lequel la pertinence de la recherche pour le développement durable est argumentée (équivalent de maximum deux pages A4, de préférence en français ou en anglais) ;

5. Au moins une attestation de recommandation rédigée et signée par un membre du jury académique argumentant de la valeur du candidat et de son travail, de préférence en français ou en anglais.

Article8

Lacandidaturedevraêtrereçueimpérativementsous formeélectronique avantle15 octobre 2020auplustard àl’adressesuivante:haltinok@isfbelgique.org avecmention«PrixIngénieurs SansFrontières -PhilippeCarlier2020», ainsiquesousformat papierau33,RuedeNaples, 1050 Bruxelles.

Article9

Il seraégalementannoncévialesiteinternetd’ISF, feral’objetd’uncommuniquédepresseetsera éventuellementenvisagéd'implémenterl’étudeavecl’accord du candidatou ayantdroit.

Ir HülyaALTINOK 2/2 2020